

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
27 FEVRIER 2018

DATE d'AFFICHAGE
19 MARS 2018

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 37
Présents : 29
Votants : 35

L'an deux mille dix-huit,

le 6 mars à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Ambon en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Mme Marie-Thérèse CABON, - Yoann COLPIN, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONÇALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mme Yvette LOUER, - MM. Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : M. Joseph BROHAN, - Mme Nathalie CALLE, - M. Michel CRIAUD, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Mme Régine ROSSET.

M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Jean-Pierre PRUNAUT
Mme Nathalie CALLE donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT
M. Michel CRIAUD donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse CABON
Mme Odile ORJUBIN donne pouvoir à M. Gérard GUILLOTIN
M. André PAJOLEC donne pouvoir à M. Alain GUIHARD
Mme Régine ROSSET donne pouvoir à M. Bertrand ROBERDEL

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Jean-Louis GACHE a été élu Secrétaire.

DELIBERATION N°19-2018 – MAISON DE SERVICES AU PUBLIC – RECOURS AU SERVICE CIVIQUE POUR LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP)

M. Gérard GUILLOTIN, Vice-président en charge de l'emploi et de la formation, rappelle que la Maison de Services Au Public (MSAP) Arc Sud Bretagne accompagne en un même lieu les usagers dans leurs démarches en lien avec l'emploi, la formation et la Caisse d'Allocations Familiale (CAF) du Morbihan.

Face à la demande croissante des usagers et afin de garantir une qualité de réponse apportée à l'utilisateur, il est proposé de recourir à un volontaire en Service Civique. Les missions confiées seraient, outre un renfort de l'équipe actuelle, un accompagnement dans l'accès aux droits des usagers afin de faciliter leurs démarches.

Le dispositif du Service Civique Volontaire, créée par la loi du 10 mars 2010 et le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010, a pour objectif d'offrir à des jeunes volontaires de 16 à 25 ans l'opportunité de s'engager au service d'un organisme, dont une collectivité, pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général, sur une durée de 6 à 12 mois.

Un agrément est requis pour accueillir des volontaires en Service Civique. Celui-ci est délivré pour une durée de deux ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de l'établissement à assurer l'accompagnement des volontaires.

Envoyé en préfecture le 21/03/2018

Reçu en préfecture le 21/03/2018

Affiché le

ID : 056-200027027-20180306-DELIB_19_2018-DE

Le volontaire se voit indemnisé par l'Agence de Services et de Paiement (ASP) à hauteur de 472,97 €. A cela s'ajoute une indemnité mensuelle versée par la collectivité à hauteur de 7,43 % de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique, soit 107,58 € quel que soit le temps de présence du volontaire dans le mois.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en place du dispositif du Service Civique au sein de la MSAP Arc Sud Bretagne,
- **APPROUVE** la demande d'agrément nécessaire auprès de la Direction Départementale Interministérielle chargée de la Cohésion Sociale.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 19/03/18
Le Président,

